



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 69
Hebdomadaires régionaux du Centre-du-Québec

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 4 SEPTEMBRE À BÉCANCOUR

Québec, le 20 août 2019 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce le début de la période d'information publique sur le [Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement et d'un centre de traitement de sols contaminés à Bécancour par Gestion 3LB inc.](#) Les citoyens sont invités à une séance publique d'information concernant le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation du public ainsi que sur le rôle du BAPE.

DATE : Le mercredi 4 septembre 2019
HEURE : 19 h 30
ENDROIT : Église multifonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

Jusqu'au 19 septembre 2019, tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la [demande d'une consultation publique ou d'une médiation](#) auprès du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La séance du 4 septembre 2019 sera diffusée en direct en version audio dans le site Web du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. Ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Bécancour, 1295, avenue Nicolas-Perrot ;
- Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, 10175, rue Kolipaño, Wôlinak.

L'ensemble du dossier est disponible en format papier au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10. Il est également disponible en format électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Qu'est-ce que le BAPE ?

Le BAPE est un organisme public et impartial qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*.

– 30 –

Source : Alexandra Barbeau
Conseillère en communication
418 643-7447, poste 532 ou 1 800 463-4732
lesc-becancour@bape.gouv.qc.ca

